

# **Le dossier de validation des acquis de l'expérience**

Ce dossier vous permet de faire votre demande de VAE et de présenter votre parcours professionnel. Il comprend deux livrets.

## **Premier livret : votre demande de VAE**

Dans le livret 1 :

- vous mentionnez le diplôme que vous avez choisi et vous indiquez si vous souhaitez bénéficier d'un entretien avec le jury;
- vous présentez votre parcours professionnel, les emplois ou activités bénévoles que vous avez exercés et qui sont en rapport avec ce diplôme ;
- vous précisez votre parcours de formation initiale et continue
- vous joignez les justificatifs qui attestent vos déclarations

La recevabilité de votre demande sera décidée à partir ce premier livret.

## **Deuxième livret : la présentation de vos activités**

Vous devez décrire vos activités dans ce livret numéro 2 selon un questionnaire précis qui permettra au jury :

- d'identifier le contexte de travail : caractérisation de l'entreprise ou de l'organisme, tâches, charge de travail, délimitation du champ de travail, poids des différentes activités, modes opératoires utilisés, stratégie mise en oeuvre, aléas, dysfonctionnement, stratégie adoptée, formes de coopération, possibilité d'innovation, de mobilité, degré d'autonomie et de responsabilité, niveau et rythme des contrôles effectués par la hiérarchie; ...
- de préciser la finalité de l'activité : les objectifs que vous visez, les objectifs fixés par l'entreprise ou l'organisme, les résultats obtenus (nature, complexité, destinataire) ;
- de repérer les éléments tirés des emplois que vous avez occupés qui vous permettent de justifier l'existence de savoirs et de capacités cognitives exigées notamment dans les disciplines générales ainsi que dans les domaines professionnels.